

Chronologie des régimes en France depuis 1780

Qui gouverne ?

Un seul ?

Quelques-uns ?

Les citoyens ?

Il ne respecte
pas les lois ?

Il respecte
les lois ?

Les nobles ?

Les plus riches ?

TYRANNIE

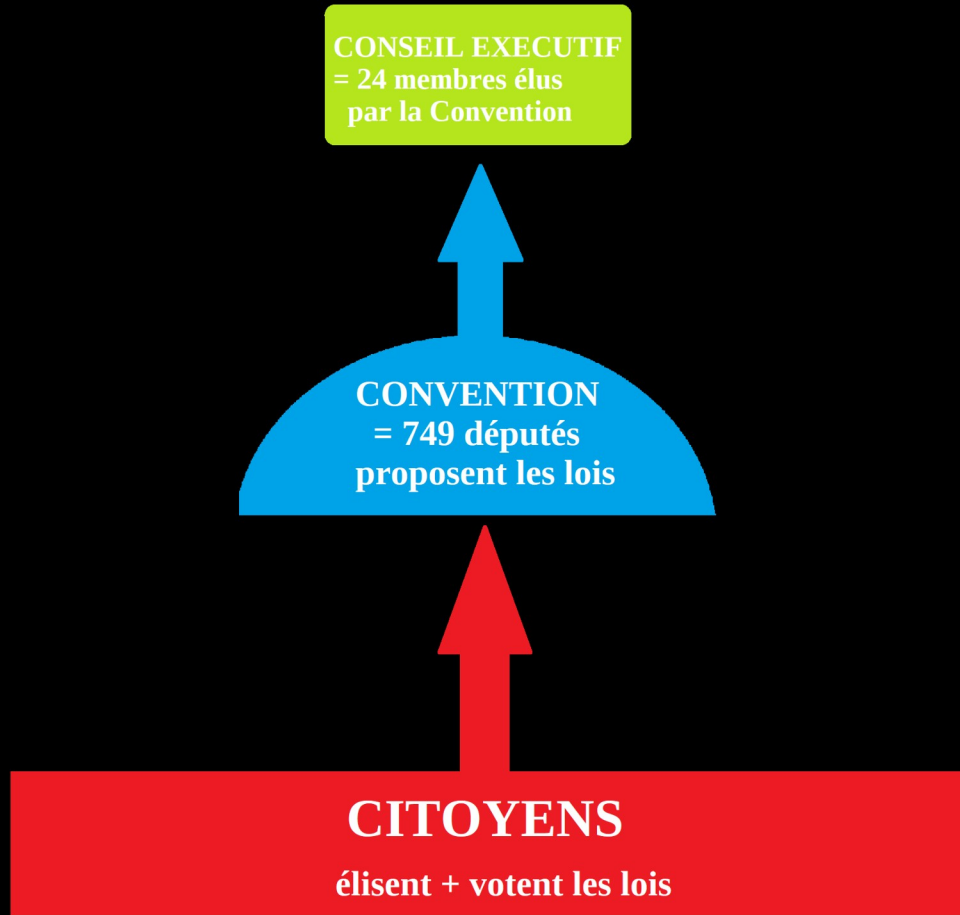
MONARCHIE

ARISTOCRATIE

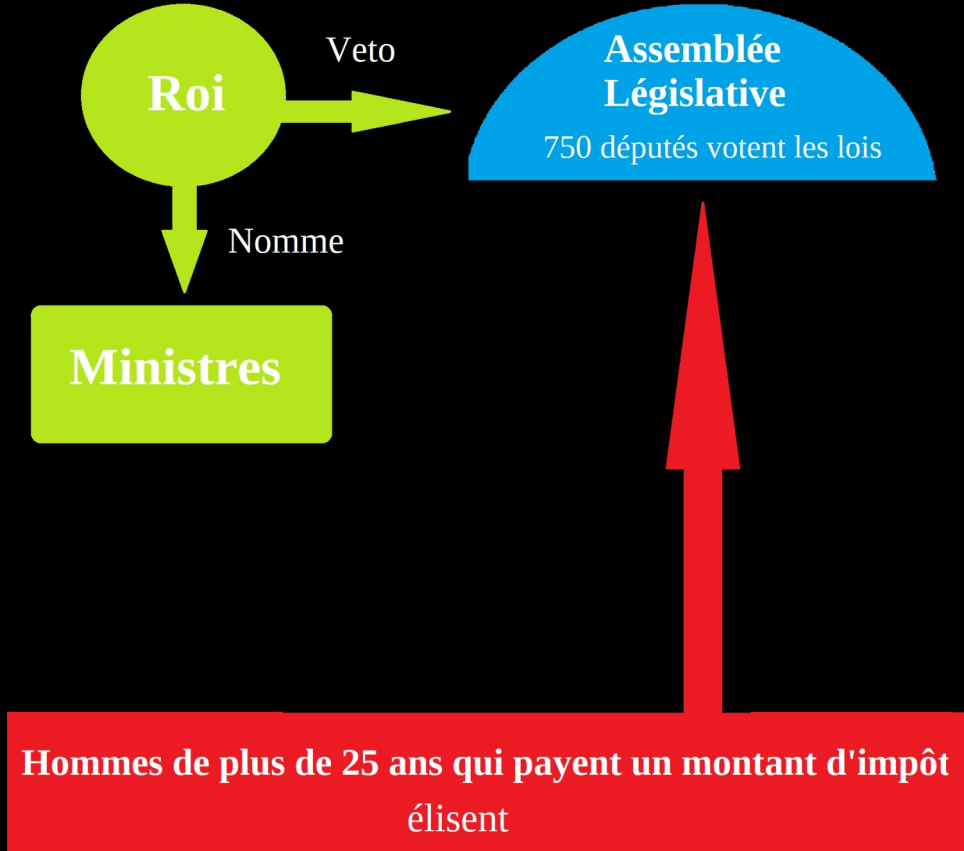
OLIGARCHIE

DEMOCRATIE

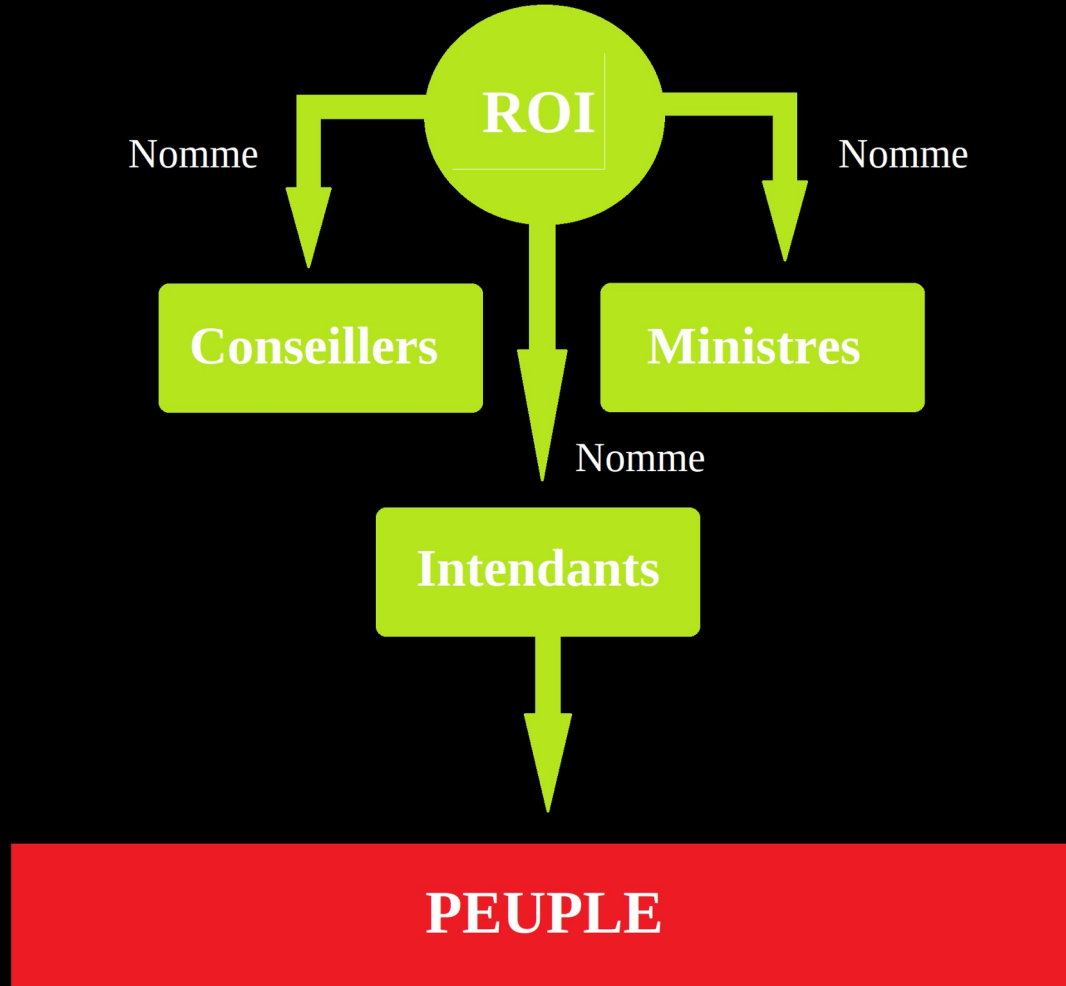
1



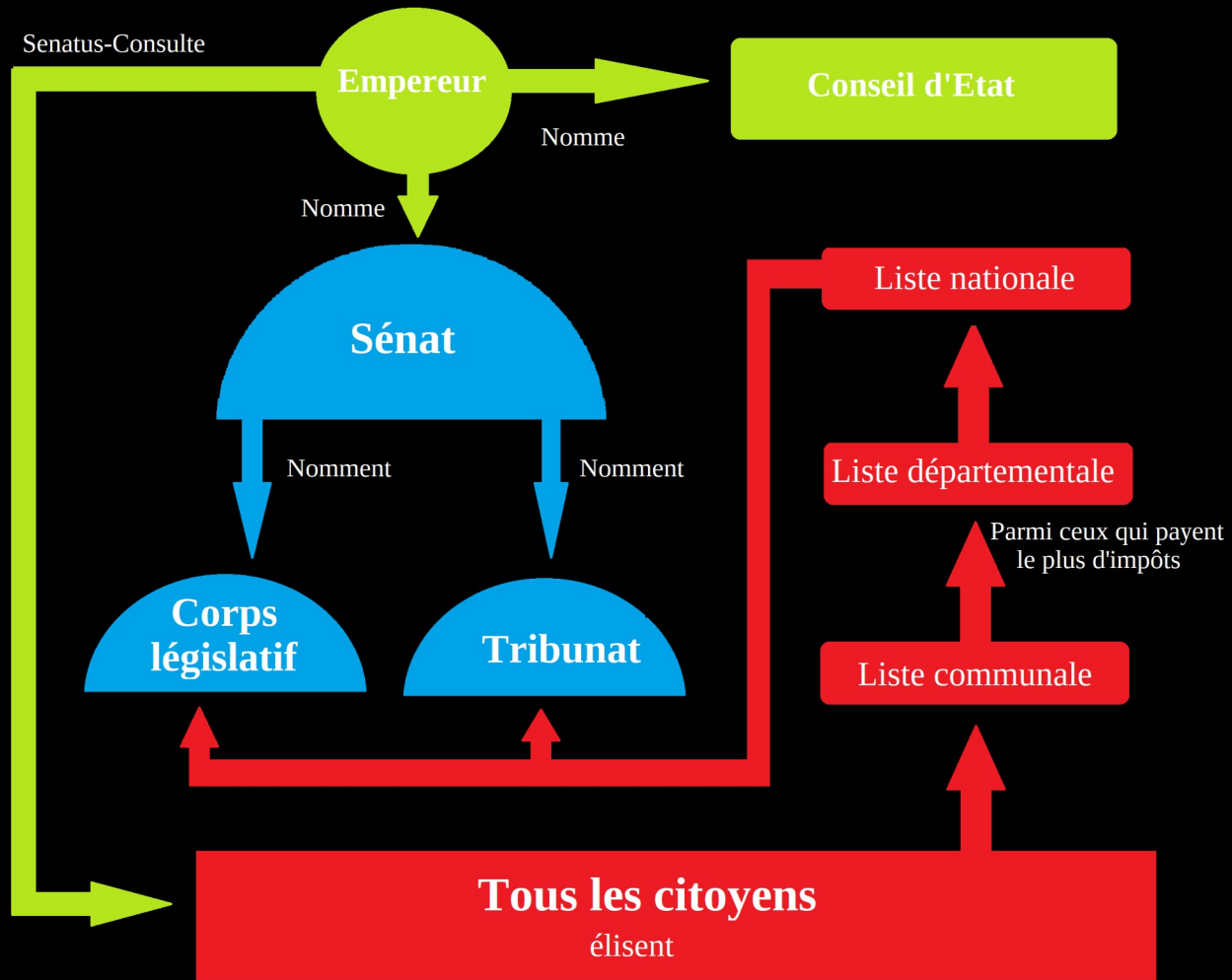
2



3



4



Défendons à nos cours de recevoir aucunes oppositions à l'enregistrement de nos lettres-patentes. [...] Nous voulons que nos cours aient à enregistrer purement et simplement nos lettres-patentes sans aucune modification, restriction, ni autres clauses qui en puissent empêcher la pleine exécution.

*Déclaration royale aux parlements de province,
Louis XIV, 24 février 1673*

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,
adoptée à l'Assemblée nationale, 26 août 1789

« Seront supprimés, sur-le-champ, tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la République. »

Arrêté du 17 janvier 1800

« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté. »

Saint-Juste au Comité de Salut Public, 10 août 1793

« Tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation. »

Décret voté à la Convention, 17 septembre 1793

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs. Les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois. Or, à bien des exceptions près, vous ne trouverez de pareils hommes que parmi ceux qui possèdent une propriété... et qui doivent à cette propriété et à l'aisance qu'elle donne une éducation qui les a rendus propres à discuter, avec sagacité et justesse, les avantages et les inconvénients des lois qui fixent le sort de leur patrie. »

Boissy d'Anglas à la Convention, 23 juin 1795

Nul ne pourra être nommé électeur, s'il n'a vingt-cinq ans accomplis, et s'il ne réunit [...] l'une des conditions suivantes, savoir : - celle d'être propriétaire d'un bien évalué à un revenu égal à la valeur de deux cents journées de travail [...]

Article 35 de la constitution de 1795,
adoptée le 5 fructidor an III